

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	36

Date de la convocation
5 décembre 2019

Numéro de la délibération
19-35

Objet de la Délibération

Sollicitation des financeurs
pour le lancement
du Rezo Pouce

PREFECTURE DU LOIRET

20 DEC. 2019

GOURRIER 4

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux-mille-dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité syndical, dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baccon, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMONT (Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Liphard), Françoise PROUST (Sougy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péray la Colombe).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Alain CHAMPENOIS (Villermain - suppléant), Edith CHARDON (Tavers), François COINTEPAS (Beaugency), Gérard CORGNAC (Cléry St André), Danielle COROLÉUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Épièdes en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Jean-François RICHARD (Binas), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Bruno VIVIER (Charsonville).

A donné pouvoir :

Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire) à Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers).

Ainsi que :

Bruno MALINVERNO (Vice-président d'Orléans Métropole), Géraldine DUVALLET (Directrice de l'agence TOPOS), Thomas POINTIEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret).

La une société coopérative d'intérêt collectif REZO POUCE développe le dispositif REZO POUCE, qui est un dispositif d'auto-stop structuré, organisé et sécurisé, mis en place sur plus de 2 000 communes en France. C'est un auto-stop de proximité qui est visé par ce dispositif, répondant à des besoins de trajets de courte ou moyenne distance.

Le projet REZO POUCE a pour but de répondre à trois grandes problématiques liées à l'aménagement du territoire, à savoir :

- Le désenclavement des zones sur le territoire rural,
- Favoriser l'accès aux transports en commun sur le territoire périurbain,
- Diminution des engorgements routiers sur le territoire urbain et périurbain.

Plus largement, REZO POUCE répond à cinq principaux objectifs :

- ✓ Favoriser la mobilité des personnes,
- ✓ Compléter l'offre de transport existante,
- ✓ Créer de la solidarité et du lien social,
- ✓ Structurer, organiser, sécuriser la pratique de l'auto-stop,
- ✓ Diminuer « l'autosolisme ».

Pour atteindre son objectif, la SCIC REZO POUCE a mis au point plusieurs outils (documents de communication, site Internet, formation des animateurs, images, marques et application smartphone ...).

Le PETR Pays Loire Beauce, qui n'entend pas se soustraire au droit commun, a fait connaître à la SCIC REZO POUCE l'intérêt porté à ce projet.

La mise en place de ce dispositif répond aux problématiques énoncées dans l'étude mobilité menée conjointement avec l'ensemble des territoires ruraux de l'Orléanais ainsi qu'Orléans Métropole en 2015.

Dans ce sens, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne va également lancer en 2020 le Rezo Pouce sur ses 49 communes.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	36

Date de la convocation
5 décembre 2019

Numéro de la délibération
19-35

Objet de la Délibération

Sollicitation des financeurs
pour le lancement
du Rezo Pouce

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Le Président expose le plan de financement prévisionnel sur 3 ans et informe qu'il existe différentes possibilités pour financer cette action : CRST ou appel à projets régionale en faveur des mobilités rurales, Ademe, l'Etat, etc.

Entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter la Région Centre-Val de Loire pour soutenir la mise en place d'un tel dispositif pour une durée de 3 ans au taux le plus élevé,
- De solliciter l'ADEME et tout autre financeur (Europe, Etat, Fondation, appel à projets, etc.) pour faciliter le déploiement de ce dispositif,

L'objectif de ces demandes de subvention consiste à définir le plan de financement et l'intérêt du projet qui sera examiné lors d'un comité syndical après les élections municipales, à la lumière des études de faisabilité et des besoins exprimés par les communes et leurs habitants.

Le PETR Pays Loire Beauce se rapprochera des territoires voisins à l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans.

Entendu l'exposé du Président,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER

PREFECTURE DU LOIRET

20 DEC. 2019

COURRIER 4